

inspection académique
Haute-Garonne



académie
Toulouse
éducation
nationale

toulouse.fr



Toulouse, le juin 2009

L'Inspecteur d'Académie de la Haute
Garonne

Le Directeur Régional et Départemental de la
Jeunesse et des Sports Midi-Pyrénées/Haute
Garonne

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Mise en place du volet sportif de l'accompagnement éducatif

Conformément aux termes de la lettre d'orientations générales de Madame la Ministre de la Santé et des Sports, en date du 24 novembre 2008 et aux directives du Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2008 et du 6 avril 2009, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a reconduit sa participation au dispositif de soutien aux activités sportives péri scolaires s'inscrivant dans le cadre de l'accompagnement éducatif, dispositif piloté par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Ce dispositif a connu en Région Midi-Pyrénées, au cours du second semestre de l'année scolaire 2007/2008 et de l'année scolaire 2008/2009 un réel succès auprès des établissements concernés. En Haute Garonne, 123 cycles ont été ou sont proposés par 53 collèges à près de 2000 jeunes au cours de cette présente année scolaire. Les écoles ambition réussite ont également bien adhéré à ce dispositif.

Nous tenons à vous remercier de votre implication sans laquelle cette offre de pratiques sportives variées, conclue dans le cadre de partenariats avec des associations sportives scolaires et civiles, n'aurait pu être possible.

Cette réussite a pour conséquence l'accroissement très significatif des crédits 2009 consacrés par le CNDS au volet sportif de l'accompagnement éducatif dans notre département.

Lors de la mise en œuvre des projets dont l'initiative locale reste de la responsabilité de l'établissement scolaire éligible, il conviendra de veiller à une bonne articulation avec les politiques suivies par l'État et les Collectivités Territoriales, notamment au travers des contrats éducatifs locaux.

Vous vous attacherez également à respecter les objectifs de cette action qui visent à faire découvrir des activités sportives attrayantes, éducatives, au plus grand nombre et susceptibles de permettre un débouché sur une pratique régulière au sein d'association scolaire ou civiles.

Dans le même esprit, une attention particulière sera portée à des publics scolarisés encore trop souvent éloignés de la pratique sportive, notamment les jeunes filles et les élèves handicapés.

L'expérience acquise par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports dans le montage de ce type de projet et sa bonne connaissance du milieu associatif pourront être sollicitées par les Principaux de collèges ou les Directeurs d'écoles.

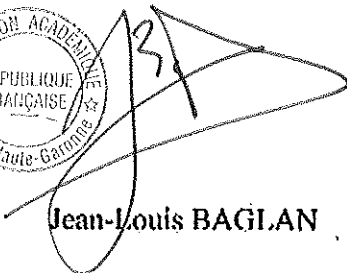
Une enveloppe régionale de 594 810 euros a été affectée à la région Midi-Pyrénées (+ 60 % par rapport à la dotation initiale de 2008). La commission territoriale du CNDS qui se réunira prochainement, proposera à Monsieur le Préfet de Région, Délégué Territorial du CNDS, une répartition de ces crédits par département sur la base des critères nationaux de délégation.

Les décisions d'attribution financière relèveront désormais de la responsabilité du Préfet de Région après avis de la Commission Territoriale du CNDS au sein de laquelle Monsieur le Recteur d'Académie sera invité à participer ou à se faire représenter lors de l'examen des dossiers relatifs au soutien de l'accompagnement éducatif.

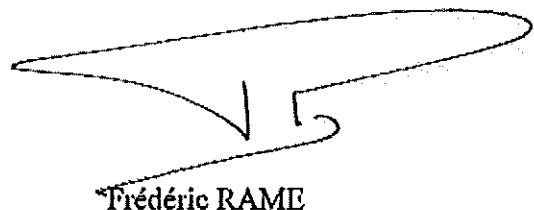
Nous vous adressons, ci-jointe, une note précisant les conditions de mise en œuvre de cette opération pour l'année scolaire 2009/2010.

La date limite de retour des conventions, à adresser à l'Inspection Académique ainsi qu'à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (5, rue du Pont Montaudran - BP 7009 - 31068 TOULOUSE cedex 7) est fixée au 15 Septembre 2009.

Nous vous remercions par avance de votre engagement visant à conforter en Midi-Pyrénées ce dispositif qui emporte des enjeux éducatifs primordiaux.



Jean-Louis BAGLAN



Frédéric RAME